



Communiqué de presse
Version régionale du 3 janvier 2024

30 ans depuis la grande victoire pour une Loire Vivante et le lancement du Plan Loire Grandeur Nature Bilan et propositions / Vision pour les prochains 10 ans

Il y a précisément 30 ans, le 4 Janvier 1994, le Conseil interministériel a décidé de renoncer définitivement à la construction du grand barrage de la Serre de la Fare. Une grande victoire pour la Loire et SOS Loire Vivante soutenue par de nombreuses associations.

Michel Barnier, alors ministre de l'environnement, publiait en même temps le premier Plan Loire Grandeur Nature, qui ne comprenait pas seulement l'abandon définitif du barrage de Serre de la Fare, mais bloquait également d'autres projets de barrages sur l'Allier et le Cher et lançait une toute nouvelle politique exemplaire de gestion du fleuve Loire. Cette décision mettait fin à 5 années d'occupation et d'opposition non violente du site de Serre de la Fare en Haute Loire (Plage au Pont de Chadron).

"Nous voulons être fiers de la Loire, fiers d'une Loire belle, libre, naturelle et fiers d'une Loire vivante, active, entreprenante."

Michel Barnier, ancien ministre de l'environnement

SOS Loire Vivante se félicite de cette belle victoire des citoyens contre un projet d'aménagement d'un autre temps. Le Président de SOS Loire Vivante ERN, Roberto Epple exprime sa satisfaction : « Nos positions prises pendant la lutte ont été entre temps largement adoptées et incluses dans les politiques publiques et les engagements de l'Etat dans le premier Plan Loire Grandeur Nature ont été globalement tenu ». (Liste détaillée des avancées et ratés en annexe 1)

Au niveau local, sur le haut bassin de la Loire et l'Allier nous saluons la réalisation réussie de l'aménagement anti crue et récréationnelle à Brives-Charensac, l'installation d'un Radar Météo pour la prévision des précipitations, la mise en place d'un système d'alerte et de prévision des crues, de suivi des débits et des niveaux d'eau très puissants. Aussi l'extinction annoncée du saumon a pu être évitée grâce à la construction de la salmoniculture de Chanteuges et le fait que l'axe Loire-Allier soit devenu franchissable sur 1 000 km suite de nombreux travaux dont la reconfiguration du barrage le nouveau Poutès.

En ce qui concerne l'avenir à l'horizon de dix ans :

SOS Loire vivante reste force d'opposition et de proposition. Elle demande un nouvel effort et des changements profonds de politique afin d'améliorer la protection et la résilience de l'écosystème de la Loire en vue des changements induits par le changement climatique et la raréfaction de la ressource en eau au niveau national (liste en annexe 1).

Concernant la Haute Vallée de la Loire SOS Loire vivante se réjouit de son classement en Natura 2000, témoignant de l'excellence du site au niveau européen. Néanmoins elle pense que le temps est venu d'aller plus loin et de protéger entièrement la Vallée de Brives-Charensac jusqu'aux sources de la Loire. Cela fait partie d'une vision à long terme déclinée en une liste de revendications et propositions au niveau local (haut bassin) :

- Création d'espaces naturels et récréationnels inondables et voies cyclables sur et autour de l'ancien site Multitransport entre confluence de la Borne et la station d'épuration en continuation des aménagements verts entrepris à Brives-Charensac et le long de la Borne.
- SOS Loire vivante appellera tous les propriétaires de parcelles, volontaires à la création d'une zone protégée, sur l'ensemble de la Haute vallée de la Loire entre Brives-Charensac et les Sources de la Loire au Mont Gerbier de Jonc pour 99 ans sur le principe du dispositif ORE (Obligation Réelle Environnementale). Elle invite aussi l'EPL, propriétaire de plus de 350 ha sur l'ancien site prévu pour le barrage de Serre de la Fare de signer une ORE sur ces terres, ce qui serait en parfaite cohérence avec les précédentes décisions de l'EPL de protéger cette surface (décision d'injecter ces terrains dans une future Biosphère Mab et de la création d'une réserve naturelle)
- Restitution par l'EPL (Etablissement Public Loire) des parcelles expropriées aux anciens propriétaires sympathisants de Loire Vivante (une quarantaine de personnes concernées) sauf si l'EPL rejoint le dispositif ORE.
- Création d'un groupe de réflexion pour une extension du PNR Monts d'Ardèche vers la Haute Vallée de la Loire au nord du Monastier-sur-Gazeille voir vers le Haut-Allier. Une plateforme future pour la création d'un site UNESCO Man&Biosphere Sources Loire-Allier-Ardèche.
- Interdiction de toute rétention artificielle sous forme de bassines ou retenues collinaires sauf si elles sont garanties en substitution de prélèvements directs dans les cours d'eau en été.
- Création d'une plateforme participative citoyenne « Château d'eau Ardèche-Haute-Loire » pour développer la vision du futur partage d'eau inévitable dans le cadre du transfert d'eau par le complexe hydroélectrique de Montpezat et le renouvellement de sa concession dès 2028.

Contact : Roberto Epple, Président SOS Loire Vivante – ERN
06 08 62 12 67 roberto.epple@ern.org

L'Histoire de l'association : <https://www.ern.org/fr/loire-vivante/>

Annexes :

Annexe 1 : Avancées et ratés majeurs depuis 1994

Annexe 2 : Bilan et revendications au niveau national

Annexe 3 : Le Plan Loire Grandeur Nature, historique

Annexe 1

Quelques avancées ou ratés majeures depuis 1994 :

- **Les projets de barrages du Veurdre (Allier) et Chambonchard (Cher) ont d'abord été gelés avant d'être abandonnés. Le barrage de Naussac 2 s'est vu réduit en un système de pompage pour « garantir » un meilleur remplissage de Naussac 1.**
- **Restauration des cours d'eau de la Loire et de ses affluents, la continuité écologique a été considérablement améliorée grâce à :**
 - L'effacement de grands barrages, sur l'Allier (Saint Etienne de Vigan 43), Maisons rouge sur la Vienne (Vienne), Barrage de Blois et la reconfiguration du barrage de Poutès.
 - Dans le cadre d'un programme de financement dédié, plus de 700 petits obstacles, seuils et barrages ont été effacés et un grand nombre d'obstacles transversaux ont été équipés par des passes à poissons. Sur le bassin amont on estime que plus de 80 ouvrages ont été enlevés ou modifiés (Barrage de Fatou (La Beaume, Solignac sur Loire 43) et ancien barrage EDF à Brives-Charensac 43 inclus.
- **Protection contre les crues et réduction de la vulnérabilité : Réussi en Haute Loire, partiellement réalisé sur le reste du bassin de la Loire, aucune zone inondable supplémentaire d'importance n'a été créée**
 - La réalisation de la quatrième solution à Brives-Charensac a mis la ville à l'abri des grandes crues dangereuses (> 2000 M3/s, la crue de 2008 en a montré l'efficacité)
 - Des centaines de km de digues ont été rénovées et renforcées
 - Mise en place de radars météo et du système d'alerte du réseau Cristal devenue Vigicrue.
 - Mise en Place d'une cartographie détaillée des zones inondables
 - Un programme de réduction de vulnérabilité, notamment des entreprises, a été créé
 - Création ou remise en état de déversoirs
- **Restauration des populations de grands migrateurs : l'extinction du Salmo Salar a pu être évitée, le déclin est stoppé mais sa population reste à un niveau trop bas.**
 - Il n'y a pas plus d'obstacles infranchissable ou de grande difficulté sur l'axe Loire Allier long de 1000 km. Ce qui est unique en Europe.
 - La construction de la salmoniculture de Chanteuges a permis de sécuriser et soutenir les populations de saumon

Bilan et revendications au niveau national

Au niveau national et du bassin hydrographique de la Loire :

- Refonte de la gouvernance du Plan Loire Grandeur Nature et autres instances de gouvernance de l'Eau (Agence de l'eau inclus). Priorité absolue aux représentants de l'intérêt public au détriment de la sur-représentation des usagers (industrie, agriculture, électriciens) qui se traduit trop souvent par des groupes de lobby.
- Re-Inclusion de la création de nouvelles zones inondables contrôlées ou semi contrôlées à grande échelle dans la gestion du bassin et du territoire
- Recharge en eau active des zones humides à grande échelle
- Développer d'autres formes de rétention de l'eau basées sur des solutions naturelles (nature based) avec un projet pilote sur l'ex site de barrage du Veurdre (Allier) toujours propriété de l'EPL.
- Plan chiffrée de réduction des prélèvements basé sur le principe de hiérarchie des priorités :
Assurer l'alimentation en Eau potable (vie) > Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes > Les autres usages. Cela pourrait permettre un meilleur remplissage du réservoir de Naussac et autres réservoirs d'eau existants
- Effacement du barrage de Descartes sur la Vienne, à moitié détruit par les crues, afin d'ouvrir l'axe à grands migrateurs vers la Creuse et la Gartempe

Le PLGN (Plan Loire Grandeur Nature), adopté en 1994 il a été successivement renouveler tous les 5 à 6 ans, l'actuel se terminant en 2027.

Le Plan Loire, qu'est-ce que c'est ?

Le plan Loire grandeur nature est un plan d'aménagement du bassin de la Loire qui comprend la Loire et ses affluents. Il a pour objectif de développer l'économie, de préserver le patrimoine naturel et la protection des personnes et des biens notamment face aux inondations.

Le plan Loire est un partenariat entre l'État, les collectivités et les acteurs institutionnels ou associatifs du bassin de la Loire. L'objectif du plan Loire est de mettre en œuvre un programme de développement durable autour de la Loire et d'apporter des financements aux projets portés par les acteurs de ce territoire.

Le plan Loire est financé par des crédits européens issus du FEDER, Fonds européen de développement régional, et par le contrat de plan interrégional État/Région le CPIER Loire.

- le CPIER Loire, un contrat de plan interrégional État et Région du bassin de la Loire ([Voir le CPIER en cours](#))
- le Programme Opérationnel Interrégional du bassin de la Loire – Fonds européen de développement régional (POI FEDER – bassin de la Loire) : [Voir le POI en cours](#)

Historique du Plan Loire

Le principe d'un plan d'aménagement global de la Loire est né en 1994 suite à l'opposition (mouvement citoyen Loire Vivante) contre la construction de grands barrages, destinés à la lutte contre les inondations après les crues de 1980 en Haute-Loire. [En savoir plus sur l'historique du combat mené par les associations, et le Comité Loire Vivante](#)

- Le plan Loire I, de 1994 à 1999 avait pour objectif d'assurer la sécurité de la population face aux risques d'inondation, de satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs en eau et de restaurer la diversité écologique du milieu. Il était financé sur des crédits de l'État et des collectivités. Ce premier plan Loire a mis en évidence la Loire en tant que lieu vivant dont la préservation garantit tous les usages liés au fleuve et ses affluents.
- Le plan Loire II, de 2000 à 2006, ajoute à ces objectifs la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel de la Loire. En plus des financements de l'Etat, ont été ajoutés les financements de 7 régions, ceux de l'établissement public Loire et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
- Le plan Loire III, de 2007 à 2013 : les acteurs décident de prolonger le plan Loire suite aux résultats positifs de l'évaluation faite en 2005. Depuis 2007, L'Europe a permis l'utilisation du Fonds européen de développement régional – FEDER – pour son financement.
- Le plan Loire IV se poursuit de 2014 à 2020. Ce plan Loire est un programme pluriannuel qui s'inscrit dans une stratégie à horizon 2035.

- Le Plan Loire V : actuellement en cours d'élaboration. SOS Loire Vivante se mobilise pour que les associations et les citoyens retrouvent une vraie place dans la gouvernance du Plan Loire.

Le Premier PLGN : <https://sosloirevivante.org/wp-content/uploads/2024/01/Premier-document-Plan-Loire-Grandeur-Nature.pdf>

Le dernier PLGN V : <https://www.plan-loire.fr/home/le-plan-loire/le-plan-loire-v-2021-2027.html>

Le site du PLGN : <https://www.plan-loire.fr/home.html>